

Journal municipal de Rivière-du-Nord



*Bonne saison de
pêche 2024*

Quai d'Anse-Bleue

Crédit photo: Muriel Cormier

Prochaine réunion du conseil municipal

La réunion ordinaire de mai aura lieu le mardi 21 mai 2024 à l'édifice municipal de Grande-Anse à 19h.

La version électronique de ce journal est disponible sur le site web de la municipalité à rivieredunord.net sous journal municipal

Ville de Rivière-du-Nord

393, rue Acadie
Grande-Anse, N.-B.
E8N 1E2

Téléphone:
(506)732-3242

Courriel:
info@rivieredunord.net

Facebook:
Ville de Rivière-du-Nord

DANS CE NUMÉRO

- Informations importantes sur le brûlage
- La route des papillons bientôt de retour
- Une policière originaire d'Anse-Bleue participe à une opération policière avec succès

MOT DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-NORD

Nous sommes maintenant en mai, le beau temps se pointe le bout du nez tranquillement et nous en sommes bien heureux.

Bientôt les bateaux de pêche au homard vogueront sur notre magnifique Baie des Chaleurs et nous aurons la chance de déguster ce délicieux crustacé tant attendu. Quand cette pêche débute enfin, tout semble reprendre vie dans notre belle région côtière.

Déjà les ménages du printemps ont débuté un peu partout, donc on vous invite à faire des efforts pour garder votre propriété propre et collaborer avec votre voisinage afin de faire régner l'harmonie dans votre coin de la ville.

Nous profitons de l'occasion pour souhaiter une bonne Fête des Mères à toutes les mamans de notre communauté ce 12 mai prochain ainsi qu'un bon congé de la Fête de la Reine le 20 mai prochain à tous nos citoyens et citoyennes.

Les membres du personnel de la Ville de Rivière-du-Nord



Soyez des nôtres pour la 9^e édition du Rendez-vous Acadie-Québec qui se tiendra pour la toute première fois dans la belle région de la Péninsule acadienne, au Nouveau-Brunswick, du 28 au 30 mai 2024.



VÉRIFIER AVANT DE BRÛLER



Permis de brûlage S'informer pour se protéger.

1-866-458-8080
GNB.CA/Indicedesfeux

À quelle période de l'année est la saison des feux?

La saison des feux s'étend du troisième lundi d'avril jusqu'à la fin octobre.

Que puis-je brûler?

L'information qui suit vise seulement les produits de bois non traités.

(Certains matériaux, comme le bois traité sous pression, ne peuvent jamais être brûlés.)

Quelle permission est nécessaire pour les feux de camp ou le brûlage de débris de bois au Nouveau-Brunswick?

Cela dépend du type de feu que vous ferez et de l'endroit où vous le ferez. Pour les feux de catégorie 1, petites quantités de broussailles et de débris, vous devez appeler le numéro sans frais 1-866-458-8080 ou le 506-444-5445 dans la région de Fredericton. Vous pouvez également vérifier l'indice de feu sur le site Web.gnb.ca/indicedesfeux qui est accessible tous les jours, 24 heures sur 24. L'information affichée est mise à jour quotidiennement durant la saison des feux. Vous devez obtenir la permission du propriétaire foncier d'une terre privée avant d'y allumer un feu.

FEU DE CATÉGORIE 1

- Un feu de trois mètres de diamètre ou moins.
- La hauteur de la pile à brûler n'excède pas deux mètres de hauteur.
- Un feu à moins de 60 mètres d'une forêt.
- La distance entre plusieurs feux est d'au moins 10 mètres.
- Il n'y a pas plus de quatre feux qui brûlent en même temps.
- Les feux doivent être surveillés en tout temps.

Lorsque vous avez allumé un feu, vous devez vous assurer qu'il est bien éteint avant de quitter l'endroit.

Quels types de permission pourrait m'être accordée?

Trois niveaux de permission existent selon les conditions de feu et météorologiques.

- Brûlage permis
- Brûlage permis de 20 h à 8 h
- Brûlage interdit

À part les brûler, y a-t-il d'autres moyens d'éliminer les matériaux?

Oui, il existe d'autres moyens. Vous pouvez les déchiqueter, les composter ou apporter les déchets à une décharge locale.

Puis-je utiliser un poêle ou un feu de cuisson au propane lors de périodes de brûlage interdit ou limité?

Oui, un poêle ou un feu de cuisson alimenté par un combustible gazeux et qui peut être éteint au moyen d'une soupape d'alimentation du combustible peut être utilisé lors des périodes de brûlage interdit ou limité.

Les lignes directrices sur le brûlage sont-elles les mêmes partout au Nouveau-Brunswick?

Non. Les cités ont leurs propres règlements. Certaines villes et certains villages ont également leurs propres règlements qui limitent le brûlage. Vous êtes responsables de vous renseigner sur ceux de votre village. S'il n'y en a pas, ce sont les lignes directrices provinciales qui s'appliquent à votre région.

Pour quel type de feu devrais-je obtenir une permission plus poussée?

Les catégories de feu suivantes nécessitent un permis et l'inspection d'un agent du service forestier :

FEU DE CATÉGORIE 2

- Un feu de plus de trois mètres de diamètre.
- La hauteur de la pile à brûler excède deux mètres de hauteur.
- Un feu à moins de 100 mètres d'une forêt.
- Il y a plus de quatre feux qui brûlent en même temps.
- Les feux allumés pour d'autres fins que le brûlage prescrit et pour le brûlage des terrains de bleuets.

Un permis et une pré-inspection du site sont exigés pour les feux de cette catégorie.

(Le brûlage prescrit s'entend de l'allumage avisé d'un feu sur un terrain destiné à la gestion de la forêt ou à une autre utilisation des sols.)

FEU DE CATÉGORIE 3

- Un feu de toute taille allumé pour traiter une bleuétière existante.
- Un permis et une pré-inspection du site sont exigés pour les feux de cette catégorie.
- Des lignes directrices propres au Ministère des Ressources naturelles doivent être suivies.

FEU DE CATÉGORIE 4

- Un feu de brûlage prescrit.
- Un plan écrit de brûlage doit être présenté au Ministère des Ressources naturelles, une pré-inspection du site doit avoir eu lieu et un permis écrit accompagné des lignes directrices du Ministère doit avoir été obtenu.

Le non-respect de l'un ou l'autre des éléments qui précède constitue une infraction. Veuillez communiquer avec le bureau du Ministère des Ressources naturelles de votre région si vous avez besoin de plus d'information.

Mythes et vérités au sujet des feux d'herbe

Pour de nombreuses personnes, les feux d'herbe constituent une tradition, un peu comme un rite du printemps. Toutefois, lorsqu'on y regarde de plus près, les raisons invoquées pour le brûlage de l'herbe au printemps sont en grande partie sans fondement et, au lieu d'être avantageux, les feux d'herbe sont destructifs et dangereux.

Mythe : Il n'est pas dangereux de faire brûler de l'herbe à condition qu'il y ait encore de la neige sur le sol.

Réalité : Les herbes mortes deviennent inflammables quelques heures seulement après la fonte de la neige, surtout si le temps est venteux. Les feux d'herbes brûlent rapidement, dégagent beaucoup de chaleur et se propagent rapidement, même par-dessus les couches de neige.

Mythe : Les feux d'herbe printaniers aident à lutter contre les mauvaises herbes.

Réalité : Les mauvaises herbes déposent leurs graines dans le sol environnant à l'automne. Le brûlage crée des étendues de sol dénudé qui favorisent la germination des graines.

Mythe : Le brûlage du printemps favorise la pousse de la nouvelle herbe.

Réalité : En fait, le brûlage réduit le rendement de l'herbe dans une proportion de 50 à 70 p. 100.

Mythe : L'herbe qui pousse après le brûlage est plus verte.

Réalité : La nouvelle herbe sera de la même couleur, qu'il y ait brûlage ou non. L'herbe semble plus verte en raison du contraste qu'elle offre avec le sol dénudé et noir.

Mythe : Je ne vois pas beaucoup d'animaux sauvages dans la région; je peux donc brûler l'herbe sans menacer la faune.

Réalité : Le brûlage détruit les nids et les œufs de certains oiseaux, ainsi que l'habitat d'espèces que vous ne voyez pas habituellement, telles que les souris et les campagnols. Si le feu devient incontrôlable, de plus gros animaux peuvent se faire prendre par les flammes et de nombreuses espèces peuvent perdre leur habitat.

Mythe : Les habitats détruits repousseront après quelques mois et les animaux sauvages reviendront.

Réalité : Il faudra peut-être plusieurs années pour remplacer ce qui a été perdu. La végétation est souvent constituée de multiples couches, la végétation en surface protégeant les couches inférieures. Des espèces différentes d'animaux dépendent des différentes couches de végétation pour se nourrir ou s'y abriter. La perte de la couche inférieure et des espèces qui s'y abritaient a une incidence sur les animaux qui se nourrissent des espèces perdues.

Mythe : Le brûlage du printemps est le meilleur moyen de se débarrasser de la végétation de l'année précédente.

Réalité : C'est peut-être un moyen facile, mais ce n'est pas une bonne chose pour le sol. Le brûlage fait en sorte que les éléments nutritifs des plantes âgées s'en vont en fumée ou sont réduits en cendres, qui sont emportées par l'eau. Le brûlage rejette également du dioxyde de carbone – CO₂ – dans l'atmosphère. Le fait d'enfouir les plantes âgées à la charrue ou de les laisser se décomposer permet de retourner le carbone et les éléments fertilisants dans le sol.

Mythe : Ce n'est pas très dangereux de brûler l'herbe ici; il y a un poste d'incendie tout près.

Réalité : En vertu de la Loi sur les incendies de forêt, si vous allumez un feu, vous devez en assumer la responsabilité. Si votre feu devient incontrôlable, vous pourriez être responsable des coûts liés à la lutte contre l'incendie et à la destruction des biens d'autrui. Vous pourriez aussi faire face à des accusations criminelles en cas d'infraction aux règlements régissant le brûlage.

Nous remercions le ministère des Ressources naturelles de la Nouvelle-Écosse de nous avoir permis d'utiliser sa documentation.

Pour plus d'information au sujet des brûlages, visitez www.gnb.ca/indicedesfeux

La route des papillons bientôt de retour dans le paysage de la municipalité!



Anse-Bleue



Bertrand



Grande-Anse



Maisonnette

Et notre petit nouveau
de 2024
Saint-Léolin



Une policière originaire d'Anse-Bleue aide à retrouver une femme perdue grâce à la technologie et à la Section des chiens policiers

La Section des chiens policiers de la GRC et la technologie relative aux drones ont aidé à retrouver une femme perdue dans les bois à Moncton, au Nouveau-Brunswick.

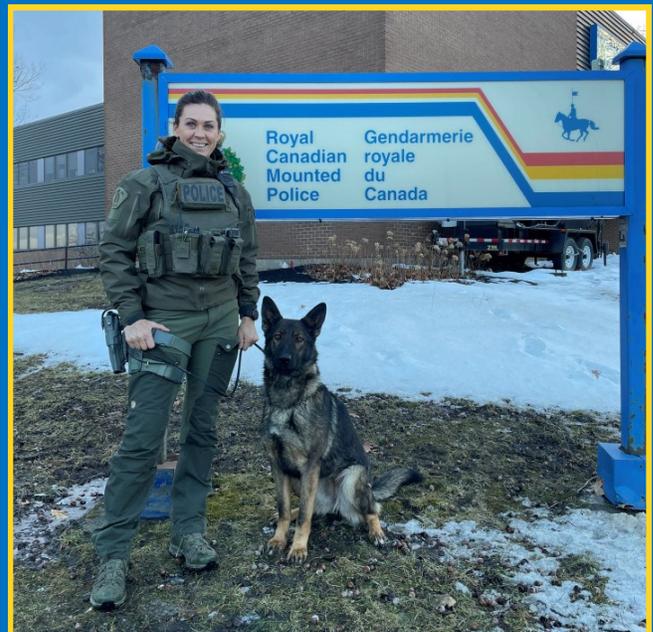
Le 25 mars 2024, un peu après 10 h, le Service régional de Codiac de la GRC a été informé qu'une femme septuagénaire était disparue de sa résidence, à Moncton. La police et la famille s'inquiétaient pour la femme, parce qu'ils croyaient qu'elle ne portait pas des vêtements adaptés au froid, et qu'elle n'avait ni son portefeuille ni son téléphone cellulaire avec elle.

Compte tenu de l'urgence de la situation, et puisqu'on s'inquiétait pour la santé et le bien-être de la femme, la Section des chiens policiers a été appelée sur les lieux et le système d'aéronef télépiloté (SAT) de la GRC a été déployé. La GRC utilise le SAT, communément appelé drone, pour capter des images aériennes et prendre des vidéos en soutien à ses opérations.

La caporale Annick Thériault et son chien de police Reba ont repéré la femme en hypothermie dans un boisé. La femme a été transportée à l'hôpital

pour y faire soigner ses blessures, mais on ne craint pas pour sa vie.

« L'intervention rapide et spécialisée du Service régional de Codiac de la GRC, et le fait que la famille a rapidement signalé la disparition à la police, ont considérablement aidé à notre capacité de retrouver la femme saine et sauve », a déclaré le sergent Eric Rousselle du Service régional de Codiac de la GRC. « Dans des cas comme celui-ci, chaque minute compte, et les équipes canines font une grande différence. »



AVIS DE FERMETURE



Tel qu'annoncé à la réunion ordinaire du 19 mars dernier, les heures d'ouvertures au public dans les bureaux municipaux de Maisonnette et Saint-Léolin sont terminées depuis le 27 mars dernier. Toutefois, le gymnase à Maisonnette restera ouvert comme à l'habitude et nous traiterons les abonnements à l'édifice municipal de la Ville de Rivière-du-Nord situé à Grande-Anse. Pour toutes questions sur les services municipaux, appelez au 732-3242 ou présentez-vous sur place au 393 rue Acadie à Grande-Anse. Merci de votre collaboration.



Musique Saint-Joachim a le plaisir de vous présenter le dimanche 26 mai à 14h pour son dernier concert de la saison à l'église de Bertrand

OPUS no.2

avec en vedette le pianiste Samuel Gauvin et ses élèves

Les billets sont en vente à la porte au coût de 20\$. Gratuit pour les moins de 16 ans.

Brunch musical

Club de l'âge d'or de
Saint-Léolin le dimanche
5 mai de 8h à midi.

Coût 10\$



SOUPER-BÉNÉFICE DE L'ENTRAIDE

8 JUIN 2024

Club de curling de Tracadie
17h : COCKTAIL 18h : SOUPER



Fondation
communautaire
DE LA PÉNINSULE ACADIENNE

Les profits générés par
l'événement seront versés
au Fonds de l'entraide de
la Péninsule acadienne.

Conférencière invitée
Dre France Desrosiers
PDG du Réseau de santé Vitalité



RÉSERVEZ
votre table

506 764-3364
info@fondationcompa.com

1 000\$
table de 8
billets individuels
125\$

Présenté par la FCPA en
collaboration avec les
pêcheurs de homards de
la Péninsule acadienne.



Danse avec Danis Mallais



Lieu : Club la Chaîne d'Or de Grande-Anse
Date : Le samedi 11 mai 2024
Heures : de 20h30 à 23h30
Coût : 10,00 \$

Bienvenue
à tous!



Banque de bénévoles

Vous aimeriez faire un peu de bénévolat lors d'une activité communautaire ?

Ce message s'adresse à vous !

La municipalité aimerait faire une liste de personnes qui aimeraient donner un peu de leur temps lors d'activités communautaires qui se déroulent sur le territoire de la ville de Rivière-du-Nord. Vous n'avez qu'à nous faire parvenir un courriel avec nom, numéro de téléphone pour vous rejoindre et nous indiquer vos disponibilités pour faire du bénévolat.

Merci pour votre implication!

patrick.theriault@rivieredunord.net
506-732-3242

Bureau de Bertrand



NOUVELLES HEURES D'OUVERTURE

LUNDI	9:00 - 12:00	12:30 - 16:00
MARDI	9:00 - 12:00	12:30 - 16:00
MERCREDI	9:00 - 12:00	12:30 - 16:00
JEUDI	9:00 - 12:00	12:30 - 16:00
VENDREDI	9:00 - 12:00	13:00 - 15:00
SAMEDI	FERMÉ	FERMÉ
DIMANCHE	FERMÉ	FERMÉ



Merci de votre compréhension
La Direction

Tournoi de dards

Club de l'âge d'or de Saint-Léolin tous
les jeudis 18h45



En cas de lignes électriques ou lumières de rues défectueuses, communiquez directement avec Énergie NB au 1-800-663-6272 ou au www.energienb.com

Centre
YOGA - RELAXATION - MÉDITATION
Guylain St-Pierre



YOGA

À partir du mardi 9 janvier 2024
De 19h à 20h30

Salle municipale de Bertrand

Info: Guylain au 506-888-5521
Réservez votre place dès maintenant!

MP DISTRIBUTEUR 
TIMBER MART®



Quincaillerie
Matériaux de construction
Estimation
Grossiste

📍 396 Rue Acadie, Grande-Anse N.-B.
✉ manager@mpdistributeur.com
☎ 506-732-5529
🌐 mpdistributeur



177 Rue Acadie



Marché Maisonnette

1758 rue Châtillon, Maisonnette N.-B.
(506) 727-7796

Ouvert jusqu'à 20h00 tous les soirs
Nos services: épicerie, essence
agence d'Alcool NB, Loto Atlantique

TIRAGE DE 200\$
d'épicerie chaque semaine



Resto Bar Chez Isa

506 727-0099

SPÉCIAL DU JOUR / OUVERT 7 JOURS
Lundi au vendredi / SEMAINE

Chansonnier les vendredis de 18h-21h

124, rue du pont Bertrand, NB



AFFILAGEXACT

service d'aiguillage

Gilles Thériault
232, rue Acadie
Grande-Anse, NB E8N 1B3
Res.: (506) 732-5565
Cel.: (506) 726-6743
affilagexact@gmail.com

Aiguillage professionnel
ciseaux de coiffure, de couture
couteaux de tout genre • outils de jardin



NETTOYAGE APEX CLEANING

SERVICE COMMERCIAL DE NETTOYAGE, DÉCAPAGE
ET CIRAGE DE PLANCHERS
LAVAGE DE PLANCHERS DE CIMENT
SERVICE RAPIDE
DANIEL DEGRACE AU (506) 252-9990
FACEBOOK: APEX CLEANING



48e saison · 48th Season

VILLAGE HISTORIQUE ACADIEN

6 juin au 14 septembre
June 6th to September 14th

Foire agricole | Agricultural Fair
7-8 septembre | September 7-8

villagehistoriqueacadien.com · 506 726-2600 · vha@gnb.ca

Pour joindre un membre du conseil et les employés municipaux : 506-732-3242
info@rivieredunord.net